



MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
Département de l'Isère
Canton de Grenoble 2
Arrondissement de Grenoble

Convocation du 27 avril 2021

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

Séance du 03 mai 2021
Délibération 2021-16

Le trois mai deux mille vingt et un à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni à huis clos à la Maison des Moais – 47 Avenue Général Leclerc – 38950 Saint-Martin-le-Vinoux, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnr BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Marc DOZIER, Vincent GOSSE, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU

Procurations : Norbert COLLIAT donne procuration à Sophie BEKKAL, Murielle MARSEILLE donne procuration à Stéphanie COLPIN, Nawel BEGHIDJA donne procuration à Virginie LOPEZ.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Frédéric ANDRIEU, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ADMINISTRATION – RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Hervé POTHIER DENIS

Objet : **ADMINISTRATION – Tableau des postes et effectifs**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le statut fait obligation de modifier par délibération les postes – grade, temps de travail – en conformité avec les agents qui les occupent. Depuis 4 ans, les départs à la retraite principalement, les mutations également ont fait l'objet de tuilage entre les anciens et nouveaux agents. Les nouveaux postes ont été créés au moment de la prise de poste, les anciens n'ont pas été supprimés.

- Considérant le tableau des postes et effectifs adopté par le Conseil Municipal en date du 05 octobre 2015
- Vu l'avis favorable du Comité Technique du 15 mars 2021,

Le rapporteur propose :

A compter du 3 mai 2021 :

- de supprimer un poste **d'Attaché principal**, à temps complet à la direction de l'Education
 - de supprimer deux postes **d'Adjoint technique principal de 1ère classe**, un poste à temps complet et un poste à temps non-complet à la direction de l'Education
 - de supprimer un poste **de Rédacteur**, à temps complet à la direction Fonctionnelle
 - de supprimer un poste **d'Adjoint administratif principal de 2ème classe**, à temps complet à la direction de Fonctionnelle
 - de supprimer un poste **d'Adjoint technique principal de 1ère classe**, à temps complet à la direction de l'Aménagement
 - de supprimer un poste **de Technicien principal de 1ère classe**, à temps complet à la direction de l'Aménagement
 - de supprimer un poste **d'Agent de maîtrise principal**, à temps complet à la direction de l'Aménagement
 - de supprimer un poste **d'Animateur**, à temps complet à la direction de la solidarité
 - de supprimer un poste **de Chef de Police Municipale**, à temps complet à la direction Fonctionnelle
- de créer un poste **d'Agent de maîtrise**, à temps complet à la direction de l'Education
 - de supprimer un poste **d'Adjoint technique principal de 2ème classe**, à temps complet à la direction de l'Education

*d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés au budget, chapitre .12.

Le rapporteur entendu,
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,
Après en avoir délibéré,

- AUTORISE son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : POUR : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 04 Mai 2021

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,



Sylvain LAVAL